## Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Nom du produit Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB

Code du produit 00000000055352711 00000000055352711

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésifs et / ou mastics

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 3

Corrosion cutanée Catégorie 1A

Lésions oculaires graves Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée

Catégorie 2

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion unique

Catégorie 3

Danger à court terme (aigu)

pour le milieu aquatique

Catégorie 2



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Catégorie 2

## Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Danger









Mention d'avertissement

Mentions de danger

H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

## Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Amines

#### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
2-sec-Butylphenol	2-sec- Butylphénol	89-72-5	>= 20 - < 30
triméthylhexane-1,6- diamine	Triméthyl- hexane-1,6- diamine	25620-58-0	>= 20 - < 30
diéthyltoluènediamine	Diéthylméthyl- benzènediamine	68479-98-1	>= 10 - < 20
2,4,6-tri- (diméthylamino- méthyl)phénol	2,4,6- Tris(diméthylami nomé- thyl)phénol	90-72-2	>= 10 - < 20
2,2'- iminodi(éthylamine)	Diéthylènetria- mine	111-40-0	>= 5 - < 20
bisphénol A	4,4'- Isopropylidène-	80-05-7	>= 5 - < 20

## Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

	diphénol		
·	Bis[(dimethylami no)methyl]phen ol	71074-89-0	>= 1 - < 5

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air

frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.

Requérir une assistance médicale. Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Protéger l'oeil intact.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical.

Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation

provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Toxique par inhalation.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Peut nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appro-

priés

: Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

jet d'eau





Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

Produits de combustion dan-

gereux

oxydes d'azote

Oxydes de carbone

fumées

noir de carbone gaz/vapeurs corrosifs

Information supplémentaire

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène

autonome et d'un matériel anti-feu.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisa-

tion

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence. Porter un équipement de protection individuel.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation d'aérosols.

Maintenir les récipients hermétiquement clos.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer.

Conditions de stockage sures

: Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.





Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stocker à l'abri du gel.

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-sec-Butylphenol	89-72-5	VME	5 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	5 ppm 30 mg/m3	NIOSH
		VME	5 ppm 30 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	5 ppm 31 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	5 ppm 31 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	TWA	1 ppm 4.2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	1 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1 ppm 4.2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre tech-

nique

Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

d'exposition peuvent être dépassées.

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chi-

miques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de

respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité bien ajustées (contre les agents

chimiques) et un écran facial.

## Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

Protection de la peau et du

corps

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les

produits chimiques.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun noir

Odeur : de phénol

Seuil olfactif : non déterminé

pH : alcalin

Point de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : pas facilement inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

## Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0.98 gcm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'autoinflammabilité

IIIIIaiiii

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 1,900 mPa.s (env. 25 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

comburant

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.





Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Agents oxydants

alcalis forts Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale :

Estimation de la toxicité aiguë: 771.55 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: 6.58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

# Sikalnject-1380 Part B Formerly Minject 1380 PTB



Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Produit:**

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux prescriptions des autorités lo-

cales.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-



## Sikalnject-1380 Part B Formerly Minject 1380 PTB

Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

Numéro ONU : UN 1760

Nom d'expédition des Na-

tions unies

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(2-SEC-BUTYLPHÉNOL, TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-

DIAMINE)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 8

**IATA-DGR** 

UN/ID No. : UN 1760

Nom d'expédition des Na: Corrosive liquid, n.o.s.

tions unies

(2-SEC-BUTYLPHENOL, TRIMETHYLHEXANE-1,6-

DIAMINE)

Classe : 8 Groupe d'emballage : II

Etiquettes : Corrosive Instructions de conditionne- : 855

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 851

ment (avion de ligne)

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1760

Nom d'expédition des Na: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

tions unies (2-SEC-BUTYLPHENOL, TRIMETHYLHEXANE-1,6-

DIAMINE)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

**TDG** 

Numéro ONU : UN 1760

Nom d'expédition des Na- : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.



## Sikalnject-1380 Part B Formerly MInject 1380 PTB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/04/2020 2.0 03/28/2022 000000261101 Date de la première version publiée:

08/04/2020

tions unies (2-SEC-BUTYLPHÉNOL, TRIMÉTHYLHEXANE-1,6-

DIAMINE)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 8
Code ERG : 154
Polluant marin : non

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

1-A)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouverne-

mentaux - concentrations maximales admissible (US)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US) 29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

1-A) / VME

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids



## Sikalnject-1380 Part B Formerly Minject 1380 PTB

Version 2.0

Date de révision: 03/28/2022

Numéro de la FDS: 000000261101

Date de dernière parution: 08/04/2020 Date de la première version publiée:

08/04/2020

corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/28/2022 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR